

Communiqué de presse



1^{ere} édition du
« Challenge des communes économes en énergie »
Trois communes à l'honneur : Coëtmieux, Tréguieux et La Méaugon !

Les collectivités ont une place essentielle dans la lutte contre le changement climatique. Elles peuvent bien sûr agir sur leur patrimoine, mais elles peuvent également jouer un rôle majeur, par leur exemplarité, dans la prise de conscience collective et dans l'accompagnement au changement.

Afin de valoriser l'engagement pour la réduction des consommations d'énergie et la réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) des communes du Pays de Saint-Brieuc, l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC) organise, avec ses partenaires, le 1^{er} « Challenge des communes économes en énergie ».

Partenaires et financeurs de l'ALEC :



Trois catégories de Prix récompenseront les communes les plus engagées dans la transition énergétique :

- 1^{ère} catégorie : commune atteignant le plus faible taux d'émissions de GES ramené à sa population (en kg de CO₂/habitant)
- 2^{ème} catégorie : commune ayant obtenu la plus forte réduction de ses consommations d'énergie 2016 par rapport à la moyenne des trois années précédentes (en % de réduction 2016 vs moyenne 2013 à 2015)
- 3^{ème} catégorie : commune ayant réalisé une action jugée exemplaire et reproductible (actions de sensibilisation, partenariats ou projets innovants, sur le patrimoine des collectivités ou en direction des administrés).

Organisation du Challenge :

Les prix des deux premières catégories seront attribués en fonction des données de suivi énergétique, collectées dans le cadre de la mission CEP (voir détail de la mission en page 4). Concernant la 3^e catégorie, un appel à candidatures a été lancé auprès des communes adhérentes et un jury constitué des partenaires de la mission de Conseil en Energie Partagé s'est réuni le mercredi 11 avril.

Le jury a pris connaissance des données de consommation et d'émissions de GES recueillies par les conseillers CEP et attribuer ainsi les prix pour les catégories 1 et 2. Les dossiers de candidature des communes pour la 3^{ème} catégorie lui ensuite été présenté afin qu'il puisse départager les candidats.

Composition du Jury :

- Michel Hinault, *Président de l'ALEC*, Président du Jury
- Jean-Pierre Stéphan, *Conseiller communautaire à Saint-Brieuc Armor Agglomération*
- Jean-Luc Barbo, *Vice-Président de Lamballe Terre & Mer*
- Marie-Pierre Meillan, *ADEME*

Qui sont les lauréats et pourquoi ?

Catégorie 1 "Faibles émissions de gaz à effet de Serre" (facteur d'émissions en kg de CO₂/hab.)

Il s'agit de la commune de **Coëtmeux** (commune de Lamballe Terre & Mer / 1 780 hab.). Les élus de cette commune ont fait le choix fort lors d'un programme de travaux sur le groupe scolaire (1^{er} contributeur aux émissions de gaz à effet de serre avec son chauffage au fioul) : en plus des travaux d'amélioration de l'isolation, ils se sont orientés vers l'énergie bois plaquette pour le chauffage des locaux. La commune mène également des actions de sensibilisation en direction des usagers des bâtiments communaux avec l'affichage "Display" qui permet de les informer sur les performances énergétiques des bâtiments communaux. Par ailleurs, elle a également choisi de souscrire une offre d'électricité d'origine renouvelable pour ces bâtiments et l'éclairage public.

Catégorie 2 "économie d'énergie" (% de réduction des consommations)

La commune lauréate est **Tréguieux** (commune de Saint-Brieuc Armor Agglomération / 8 300 hab.). Elle mène, depuis plusieurs années, une politique très active sur la question des économies d'énergie. La création d'une "cellule énergie", composée d'élus du conseil municipal, chargée d'assurer un suivi des consommations et d'envisager les moyens visant à réduire les charges énergétiques de la commune, contribue grandement aux résultats obtenus. Cette démarche des élus s'appuie notamment sur un programme de travaux ambitieux élaboré dans le cadre du partenariat entre la Ville, les services techniques et l'ALEC.

Partenaires et financeurs de l'ALEC :



La rénovation du restaurant scolaire, de l'école Jean JAURES, la construction de l'école du Créac'h ou encore les travaux *actuellement en cours* à la Mairie montrent la richesse du partenariat Ville/ ALEC et la forte volonté des élus sur cette thématique des économies d'énergie.

Catégorie 3 " réalisation d'une action exemplaire"

Parmi les dossiers de candidatures déposés par les communes adhérentes à l'ALEC, c'est la commune de **La Meaugon** (commune de Saint-Brieuc Armor Agglomération / 1 400 hab.) que le jury a choisi, après délibération, de désigner lauréate. Le dossier portait sur la mise en place d'une chaudière bois sur réseau de chaleur pour alimenter l'ensemble des bâtiments communaux du Bourg (école, centre de loisirs, cantine, salle polyvalente des Roches Plates et Mairie). Ce réseau de chaleur, d'environ 160 mètres linéaires, est alimenté par de la plaquette de bois majoritairement d'origine locale et bocagère. Il s'inscrit pleinement dans le cadre de la loi de transition énergétique qui favorise la réalisation de ce type d'équipement en filière courte et renouvelable.

Remise des prix

Les prix seront remis aux communes lauréates lors de la Journée des Adhérents de l'ALEC, le mercredi 25 avril à Quessoy (horaire envisagé 12h).

Pour information, les « Prix » remis aux communes lauréates seront :

- Un panneau « Challenge des Communes ALEC 2018 » à installer dans la commune
- Une thermographie aérienne par drone d'un bâtiment et analyse

Les partenaires financeurs du Challenge remettront en main propre les Prix aux communes lauréates.

Contact :

Agence Locale de l'Energie et du Climat du Pays de Saint-Brieuc
Centre Inter-Administratif - 5 rue du 71^{ème} Régiment d'Infanterie - 22000 Saint-Brieuc

Tel : 02 96 52 15 70

contact@alec-saint-brieuc.org - www.alec-saint-brieuc.org

Partenaires et financeurs de l'ALEC :



L'Agence Locale de l'Énergie et du Climat, un outil pour la transition énergétique du territoire

L'ALEC du Pays de Saint-Brieuc est une structure portée par deux intercommunalités¹, Saint-Brieuc Armor Agglomération et Lamballe Terre & Mer, qui couvrent ensemble un territoire de 72 communes et 218 000 habitants. Elle est soutenue par l'ADEME, la Région Bretagne et le Syndicat Départemental d'Énergie.

C'est une association loi 1901, ouverte à la société civile, qui réunit aujourd'hui une centaine de membres adhérents sur le territoire : des collectivités, des associations de consommateurs, des associations à but social ou environnemental, des bailleurs sociaux, des gestionnaires de patrimoines, des organismes consulaires et des fédérations professionnelles, des citoyens, des opérateurs énergétiques ou financiers, etc...

L'Agence assure différentes missions d'intérêt général au service des économies d'énergie et de la transition énergétique, à l'aide d'une équipe de 14 techniciens, conseillers thermiciens et chargés de mission. Plus d'une cinquantaine de communes adhérentes à l'Agence bénéficient à ce titre d'un service dédié : le Conseil en Énergie Partagé.

Le Conseil en Énergie Partagé, un service indispensable pour maîtriser ses dépenses énergétiques

Les collectivités territoriales sont propriétaires et gestionnaires de bâtiments administratifs, scolaires, socio-culturels, etc. Les dépenses énergétiques de ces bâtiments représentent une part importante du budget de fonctionnement des collectivités. Les émissions de gaz à effet de serre associées à ce patrimoine représentent aussi 15% des émissions nationales.

La première des démarches à mettre en œuvre est une bonne gestion énergétique de ces bâtiments. Malheureusement, les communes ont rarement la possibilité de disposer en interne de techniciens spécialistes...



Face à ce constat, le Conseil en Énergie Partagé est un service dédié aux petites et moyennes collectivités et consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités de mettre en place une politique de maîtrise de l'énergie, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

La mission de base consiste à établir et à mettre à jour le bilan énergétique du patrimoine de la commune, et à assurer un suivi énergétique sur l'ensemble des bâtiments. Mais pour aller au-delà, le service CEP propose également d'autres types d'accompagnements :

- accompagnement dans la définition d'un programme de rénovation ou dans la construction de nouveaux équipements
- organisation de rencontres techniques à destination des élus et techniciens, avec des témoignages de communes ou de fabricants proposant des solutions techniques innovantes
- animation d'actions de sensibilisation auprès des usagers des bâtiments communaux...

¹ L'association avait été fondée en juin 2010 par les sept intercommunalités composant alors le Pays de Saint-Brieuc, qui ont fusionné depuis le 1^{er} janvier 2017.

Les autres missions de l'ALEC

Sensibiliser, informer et conseiller les particuliers :

En 2017 :

1747 conseils
personnalisés

1732 personnes
sensibilisées lors
de **45** événements

L'ALEC abrite un Espace Info-Energie, animé par trois conseillers. Les conseillers info-énergie renseignent en toute objectivité les particuliers en matière d'énergie à la maison, que ce soit dans le cadre de projets de construction neuve, de rénovation, d'installation d'énergies renouvelables, mais aussi tout simplement de changement d'appareil électroménager, de consommation, ou de gestes économes...

Les conseillers peuvent apporter des réponses par courriel, par téléphone, ou sur rendez-vous dans les locaux de l'ALEC à Saint-Brieuc.

L'ALEC est également partenaire de Saint-Brieuc Armor Agglomération pour l'animation de la plate-forme Rénovaction, qui vise à développer la rénovation énergétique des logements. A ce titre, l'Agence organise des actions de sensibilisation et d'information du public, accompagne les particuliers tout au long de leur projet de rénovation, et mobilise l'ensemble des acteurs sur le territoire (professionnels, maîtrise d'œuvre, organismes de financement...).

Lutter contre la précarité énergétique

En 2017 :

69 ménages
accompagnés

10 structures
partenaires actives
pour le repérage des
ménages en difficulté

En partenariat avec les intercommunalités et avec la Fondation Abbé Pierre, l'ALEC mène une action spécifique visant à aider les ménages les plus fragiles à faire face à leurs dépenses énergétiques.

Dans ce cadre, des conseillers spécialisés réalisent des visites à domicile auprès des familles : ils apportent des conseils adaptés afin de maîtriser la facture énergétique (au moyen d'éco-gestes et de petits équipements), établissent un diagnostic socio-technique de chaque situation, et proposent une orientation appropriée en lien avec les acteurs du territoire.

Accompagner les collectivités dans la transition énergétique

En 2017 :

46 communes
adhérentes

+ de 1000
bâtiments suivis

+ de 1400
préconisations émises

+ de 100
accompagnements

Les 46 collectivités adhérentes bénéficient de l'expertise d'un Conseiller en Energie Partagé (CEP). Les conseillers CEP réalisent tous les ans un bilan des consommations d'énergie et d'eau des bâtiments communaux, et présentent des propositions d'amélioration. Ils accompagnent ensuite les collectivités dans la mise en œuvre de ces préconisations, et dans les projets de construction ou de rénovation de bâtiments publics.

L'ALEC apporte également son expertise aux collectivités pour définir et animer des politiques territoriales en matière d'énergie et de climat : Plan Climat Energie Territoriaux, Territoire à Energie Positive, Boucle Energétique Locale, planification énergétique territoriale, volet énergie-climat des documents d'urbanisme...

Partenaires et financeurs de l'ALEC :



Partenaires et financeurs de l'ALEC :

